

AUF

Agence universitaire de la Francophonie

LA LETTRE DU BUREAU OCEAN INDIEN

Numéro 48 - Mars 2008

SOMMAIRE

> FORMATIONS OUVERTES ET A DISTANCE : Appel à projets pour la création de nouvelles FOAD dans les établissements du Sud

FORMATIONS OUVERTES ET A DISTANCE : APPEL A PROJETS POUR LA CREATION DE NOUVELLES FOAD DANS LES ETABLISSEMENTS DU SUD

Contexte et objectifs de l'appel à projets

La formation ouverte et à distance (FOAD) est un phénomène en développement dans les établissements d'enseignement supérieur des pays du " Sud ". Ainsi, pour la rentrée 2008-2009, le site de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dédié aux FOAD accueille 9 diplômés à distance proposés par des établissements burkinabés, camerounais et sénégalais. Une seule formation de ce type était offerte en 2005-2006.

L'AUF, avec son dispositif de formation de formateurs et grâce aux allocations d'études à distance offertes aux enseignants désireux de se spécialiser dans le domaine de l'enseignement à distance, a pu apporter son soutien à la création de ces formations. D'autres coopérations, bilatérales comme multilatérales, apportent également leur soutien au développement de la FOAD.

Dans les pays du " Sud " existent de plus en plus d'enseignants formés à l'usage des technologies de l'information pour l'enseignement et les conditions semblent désormais remplies pour une accélération du développement des formations à distance. Fidèle à ses principes de solidarité, de partenariat et de co-développement, l'AUF se fixe quatre objectifs principaux à travers cet appel à projets :

- renforcer les capacités humaines par la formation ;
- réduire la fracture numérique en accroissant la maîtrise des technologies de l'information dans les universités du " Sud " ;
- développer une politique de contenus scientifiques francophones sous format numérique ;
- ouvrir l'université à de nouveaux publics et favoriser l'accès à l'enseignement supérieur grâce à la formation à distance.

La FOAD renvoie à une profusion de termes, de concepts et d'usages. Dans la définition du présent appel à projets, la FOAD est fondée sur une articulation entre des contenus de formation et des services variés (tutorat, forum, exercices, QCM...). Elle se positionne sur l'intégration des technologies de l'information, libère les apprenants des contraintes de lieux et de temps et peut ainsi être partiellement ou intégralement à distance. Ce type de formation a la caractéristique d'avoir Internet comme support de diffusion et d'organisation des apprentissages.

L'utilisation d'Internet n'empêche pas la mise en œuvre de modèles pédagogiques très différents. Les contenus peuvent être scénarisés, médiatisés ou simplement proposés sous la forme de textes à télécharger.

L'enseignement peut être synchrone (avec des contacts directs entre enseignants et enseignés par l'intermédiaire d'une plateforme ou par visioconférence par exemple) ou asynchrone (avec l'utilisation des forum ou du courrier électronique). Il peut donner lieu à un travail individuel ou en groupe. Il peut reposer en partie sur l'autoformation des étudiants ou être basé sur des contacts réguliers avec des tuteurs. L'AUF accordera sa préférence aux projets proposant un encadrement pédagogique sous la forme d'un tutorat régulier.

Critères d'éligibilité

Seuls les établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, **hors Union Européenne et Amérique du Nord**, peuvent présenter un projet.

CNF Antananarivo

CAI Antananarivo

CAI Moroni

CNF Réduit

IFE Réduit



Agence universitaire de la Francophonie

BUREAU OCEAN INDIEN

7, rue Joël Rakotomalala,
Faravohitra Antananarivo
Madagascar

Tél : +261 20 22 318 04 / 12

Tcpie : +261 20 22 318 15

www.ocean-indien.auf.org

ocean-indien@auf.org

AUF

Agence universitaire de la Francophonie

LA LETTRE DU BUREAU OCEAN INDIEN Numéro 48 - Mars 2008

La formation sera **entièrement en langue française** (hors modules éventuels spécifiques de langues intégrés dans le cursus).

Le projet de formation sera **obligatoirement de niveau licence (L3) ou master (M1 et/ou M2)**, selon l'architecture des diplômes proposés en Europe, quel que soit son domaine scientifique. Une réflexion sur la structuration de la formation en crédits (ECTS) sera appréciée, mais pourra également faire partie de l'accompagnement demandé par le projet. Seuls les projets de diplômes complets, correspondant à une année universitaire entière, seront étudiés.

Le dossier complet à remettre à l'AUF sera composé de :

- un formulaire à télécharger puis à compléter ;
- une lettre d'accompagnement visée par une personne habilitée à signer au nom de l'établissement candidat qui présentera le projet ;
- le curriculum vitae des membres de l'équipe du projet.

Soumission des dossiers

Date limite d'expédition d'un dossier complet : **1er mai 2008 à 24 h GMT**. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté. Le dossier est à envoyer uniquement et obligatoirement par courrier électronique à l'adresse : **appel-foad@auf.org**. La **lettre d'accompagnement sera communiquée de préférence en format .pdf**. Le **formulaire et les curriculum vitae en format traitement de texte**.

Les modalités de sélection

L'administration du Programme " Soutien des TIC à l'enseignement supérieur et à la recherche " de l'AUF qui en vérifiera la bonne forme, contrôlera les critères d'éligibilité et émettra un avis sur la faisabilité pédagogique, technique et institutionnelle du projet, si nécessaire en s'appuyant sur l'avis d'experts externes. Pour l'information des candidats, la grille d'évaluation des projets est téléchargeable et consultable en annexe.

Un avis sera formalisé par le Programme " Soutien des TIC à l'enseignement supérieur et à la recherche " qui sera transmis au groupe de travail " FOAD " du Conseil scientifique de l'AUF. Le groupe de travail a la possibilité de confirmer ou d'infirmer l'avis du Programme. Il transmettra, sous forme de recommandations, ses avis au Conseil scientifique, réuni en séance plénière. Le conseil scientifique prendra la décision finale de soutien lors de sa réunion prévue à la fin du mois de mai 2008. Les établissements sélectionnés seront prévenus dans le courant du mois de juin 2008.

L'aide de l'AUF

L'AUF propose une **démarche de développement de projet et un accompagnement jusqu'au lancement officiel du diplôme**. L'aide que l'Agence universitaire de la Francophonie apportera à l'établissement dont le projet aura été sélectionné consistera principalement à :

- **Mettre à disposition du projet un ou deux experts**, nommés " référents ", qui travailleront avec l'équipe du projet sur tous les aspects pédagogiques (méthodologies de l'enseignement), techniques (plateforme d'enseignement à distance) et administratifs (modèle économique) **jusqu'au lancement officiel de la formation**. Les référents interviennent à la fois sur site et à distance pour soutenir et accompagner l'équipe du projet. Les honoraires de ces experts, leurs déplacements et frais de séjour sont pris en charge par l'AUF.
- **Former l'équipe du projet à la production de contenus et aux méthodologies de l'enseignement à distance** à travers des ateliers de formation de type Transfer. Les frais d'organisation des formations sont pris en charge par l'AUF.
- **Former l'équipe administrative et technique** devant assurer le suivi de la formation. Les frais d'organisation des formations sont pris en charge par l'AUF.
- **Aider l'équipe du projet à choisir et à se former à l'utilisation d'une plate-forme d'enseignement à distance** ou d'un environnement numérique de travail. Les projets seront développés sur des environnements technologiques (Content Management System, Environnement Numérique de Travail...) développés à partir de systèmes ouverts (open

CNF Antananarivo

CAI Antananarivo

CAI Moroni

CNF Réduit

IFE Réduit



Agence universitaire de la Francophonie

BUREAU OCEAN INDIEN

7, rue Joël Rakotomalala,
Faravohitra Antananarivo
Madagascar
Tél : +261 20 22 318 04 / 12
Tcpie : +261 20 22 318 15
www.ocean-indien.auf.org
ocean-indien@auf.org

AUF

Agence universitaire de la Francophonie

LA LETTRE DU BUREAU OCEAN INDIEN Numéro 48 - Mars 2008

source).

- **Aider l'établissement à motiver les enseignants** participant au projet en prenant en charge une partie de rémunération complémentaire pour leur travail spécifique sous forme de droits d'auteur.

- **Aider l'établissement porteur du projet à identifier et éventuellement à pouvoir utiliser des ressources pédagogiques** ou documentaires déjà existantes (mise à disposition, achat de droits).

- **Aider si possible l'établissement à conclure des partenariats inter-universitaires** dans l'optique de mettre en œuvre une co-diplômation à l'issue du projet de formation.

- **Aider l'établissement à établir un modèle économique pour sa formation** qui permettra s'assurer sa pérennisation au-delà du soutien de l'AUF.

- **Offrir un espace d'hébergement pour le serveur destiné à accueillir la formation** sur Internet.

- **Promouvoir la formation par son insertion sur le site des FOAD** soutenues par l'AUF.

- Mettre à disposition de l'établissement porteur du projet un système accessible sur Internet permettant de sélectionner à distance les candidats une fois la formation proposée.

- **Offrir des allocations d'études à distance (bourses)** à un certain nombre de candidats sélectionnés par l'établissement pour suivre la formation.

- **Assister l'établissement dans sa gestion administrative et financière** de la formation (encaissement par l'AUF dans ses campus numériques francophones et reversement à l'établissement des frais pédagogiques et de scolarité de la formation).

- **Permettre aux étudiants** à distance inscrits à l'établissement de **fréquenter gratuitement** les **campus numériques** francophones de l'AUF.

- **Assurer et garantir l'organisation et la surveillance des examens et soutenances** de mémoire pour le compte des établissements dans ses campus numériques francophones.

Pour toute question complémentaire : appel-foad@auf.org

Les bureaux régionaux et les campus numériques francophones de l'Agence universitaire de la Francophonie sont également à la disposition des établissements membres pour les guider dans la rédaction de leurs dossiers.

Les formulaires et autres documents utiles sont téléchargeables à l'adresse :

<http://www.auf.org/rubrique16.html>

Liste complète des établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie :

<http://www.auf.org/rubrique14.html>



Agence universitaire de la Francophonie

BUREAU OCEAN INDIEN

7, rue Joël Rakotomalala,
Faravohitra Antananarivo
Madagascar

Tél : +261 20 22 318 04 / 12

Tcpie : +261 20 22 318 15

www.ocean-indien.auf.org

ocean-indien@auf.org